

**« Processus d'intégration et de désintégration sociale au Maghreb ou le problématique
essor de l'ESS »**

Nadji KHAOUA & Mahfoud BENOSMANE
Chercheurs
Laboratoire de Recherches et d'Etudes Economiques (LAREE)
Annaba

ABSTRACT

Processus d'intégration et de désintégration sociales au Maghreb ou le problématique essor de l'ESS
--

Nadji KHAOUA khaoua_nadji@yahoo.com
Mahfoud BENOSMANE benos23000@yahoo.fr

Nous voulons clarifier la problématique de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) dans le champ des économies "en développement" du "Maghreb".

La particularité de ces économies, est que leur développement ne répond pas aux demandes sociales, même celles considérées comme conditionnant la survie de pans entiers de chacune des populations respectives.

In this paper, we want to focus on the situation of the North African countries in regard to Social Economics and Solidarity. This kind of countries has the particularity to have not achieved yet their development and face an increasing social demands. Are the Social Economics and Solidarity contributing to solve a part of these demands and what are the main obstacles ?

Introduction :

L'économie solidaire et sociale, comme son nom l'indique, focalise la réflexion et l'analyse sur une dimension relativement nouvelle des rapports d'échanges multiples entre d'une part, la sphère de l'activité économique proprement dite, d'autre part la « Société » au sens large, avec ses couches, ses groupes et leurs intérêts perpétuellement antagoniques et conflictuels.

Faisant référence à l'Europe, le CEGES (1) écrit : « L'économie sociale est par principe, par méthode, par idéal dans l'aventure de cette Europe. Elle l'est comme constituante de la société civile ». (2)

Quant à Jérôme BONCLER (2004), il écrit : « Les projets d'économie solidaire, contrairement aux projets développés dans le cadre de l'économie de marché, sont axés sur l'homme, sur les échanges mutuels et réciproques où le terme de solidarité prédomine, une solidarité d'abord spontanée, puis ordonnée, organisée, une solidarité qui n'est pas à confondre avec de l'assistantat. Générosité, respect de l'individu, fraternité, c'est là un ensemble de valeurs qui caractérisent les projets d'économie solidaire. N'y a-t-il pas là une optique différente de l'économie de marché, qui nous incite à considérer l'économie solidaire comme une nouvelle forme d'entrepreneuriat ? ». (3)

Le même auteur ajoute : « Les entreprises de l'économie solidaire évoluent à la fois dans le milieu marchand, au travers de la vente de produits ou de services, dans le milieu de la redistribution, au travers de l'assistance (financière ou matérielle) accordée par différentes collectivités, dans le milieu de la réciprocité, au travers du bénévolat ». (4)

En revanche, pour les pays en développement tels que les pays du Maghreb, la situation de l'économie solidaire et sociale se présente dans une perspective différente.

Mohamed ABDOUH (5) le relève fort judicieusement : « Devant les limites des politiques classiques de développement, les contraintes de l'environnement économique externe (mondialisation, nouvelle économie) et l'extension de la marginalisation sociale, du chômage et de la pauvreté, les thèmes relevant de l'économie sociale et du développement local se sont progressivement imposés dans les débats et analyses socio-économiques comme thèmes de premier plan.

En effet, le développement de l'économie sociale est souvent présenté comme une composante essentielle d'un développement durable et à visage humain. Dans le même esprit, le local apparaît comme l'espace le mieux approprié pour une articulation entre l'économique et le social. » (6)

En même temps, son champ d'application implique aussi l'intervention de l'État, en tant que représentant de toutes les couches sociales, et à ce titre ayant des responsabilités

particulières dans l'amélioration des conditions de vie minimales des membres démunis et économiquement marginalisés de la société.

Par ses objectifs, « l'économie sociale et solidaire », tout en intégrant les critères du marché dans les transactions qui s'effectuent sous son « label », ambitionne de se situer au-delà ou en tout cas, hors de « l'économie de marché », telle que celle-ci est définie par la science économique « standard ».

Ainsi, peuvent apparaître les éléments sur lesquels repose cette dimension relativement récente dans les champs de recherche des économistes (bien que les « premiers pas » de l'économie solidaire datent déjà d'au moins une cinquantaine d'années).

L'économie solidaire tente de mettre à jour les connexions reliant l'économie en tant qu'activité de production et d'échange stricto sensu, et les attentes sociales découlant de la précarité et de la pauvreté en tant que phénomènes collectifs, par l'intermédiation de pouvoirs situés en dehors du marché. L'efficacité de l'économie solidaire, par rapport à ses objectifs essentiels, est ainsi dépendante de la qualité de l'intermédiation effectuée entre les conditions du marché et les attentes sociales. (7)

La question du « politique » est ainsi réintroduite dans « l'économique ».

Par ce biais, la réflexion sur les rôles des pouvoirs publics, sur la fonction de l'État, est régénérée. Pour la mener à son terme, une relecture critique de ces rôles et de cette fonction est nécessaire, en vue de pouvoir proposer de nouvelles modalités et de nouveaux instruments d'intervention dans le champ d'une « économie sociale » plus adaptée à son champ d'application, plus efficace qu'elle ne l'était par le passé. Car la libéralisation du champ économique, dans des économies nationales telles que celles du Maghreb, accélère, tout au moins sur le court et le moyen terme, la fragmentation de la société. Les couches pauvres et marginalisées s'accroissent. Les attentes sociales deviennent de plus en plus nombreuses et de plus en plus pressantes. (8)

La négligence de ces attentes sociales peut contribuer fortement à un certain élargissement rapide de la marginalisation dans la société. Pour en atténuer les impacts en terme d'accentuation de cette marginalisation de couches sociales dorénavant de plus en plus nombreuses, particulièrement depuis le retrait de l'interventionnisme économique des États au niveau mondial, et au Maghreb en particulier suite aux premières réformes libérales entreprises en 1985/86 en Tunisie, pour s'étendre aux autres pays maghrébins (9), l'économie solidaire doit préciser son contenu, les éléments de son champ de recherche, les méthodes de sa concrétisation par des stratégies économiques, une organisation des groupes humains sur

lesquels elle porte et des méthodes de mobilisation sociale effective autour de ses principaux objectifs.

Il reste ainsi à définir, l'autre segment de formation et d'existence de « l'économie solidaire », telle que succinctement approchée ci-dessus : celui de « la Société ».

S'agit-il de la « Société » en général ? Ou bien s'agit-il de la partie « organisée » de celle-ci ? Comment celle-ci s'organise-t-elle au concret, à travers l'expérience vécue dans une région quelconque du Maghreb, par exemple celle d'Annaba en Algérie?

L'environnement institutionnel (tel que le définissent certains chercheurs et dont nous adoptons les approches dans ce travail) (10) bloque-t-il ou favorise-t-il la structuration organisée de la « Société » à travers par exemple les O.N.G. et les Associations des citoyens se réunissant ainsi pour contribuer à l'économie solidaire ?

Économie solidaire ou économie sociale de marché ? tentative de clarification :

Il s'agit tout d'abord, à ce qu'il nous semble, de saisir le contenu singulier de « l'économie solidaire », et de préciser ce qui peut distinguer celui-ci dans le vaste champ de la réflexion des sciences économiques. Dans ce cadre, se pose la question de savoir si « économie solidaire » et « économie sociale de marché » sont des expressions équivalentes décrivant sous des mots distincts, les mêmes phénomènes ? Ou bien si chacune d'elle fait référence à des phénomènes économiques, sociaux et institutionnels spécifiques ?

A ce niveau, cette clarification conceptuelle apparaît nécessaire en vue d'éviter toute confusion théorique ou redondance, dans l'approche de l'économie solidaire appliquée au cas d'une économie non développée et non occidentale, en l'occurrence l'économie de chacun des pays du Maghreb.

En effet, l'analyse des phénomènes économiques, ceux intégrés par « l'économie solidaire » en particulier, prête le flanc à notre avis à une double critique :

- d'une part lorsqu'elle ne différencie pas, dans ses travaux, ce qui ressort de son champ d'intérêt stricto sensu, de celui concernant ce qui a été appelé depuis la moitié des années 1940 comme étant « l'économie sociale », sous-entendue « de marché » ;
- d'autre part lorsqu'elle considère implicitement que son cadre d'application est invariant et unique, quel que soit son champ concret d'application, c'est à dire que celui-ci soit une économie développée occidentale, ou qu'il soit représenté par une économie non développée et donc non occidentale.

En un mot, il s'agit de savoir si ces deux expressions, apparemment voisines, au moins dans leurs formes langagières, partagent entre elles, ou non, le même champ de recherches et s'appliquent partout dans le monde de manière indifférenciée. « L'économie sociale », sous-

entendue « de marché », est généralement considérée par la plupart des chercheurs, comme formée par l'ensemble des secteurs d'activité économique d'une collectivité quelconque.

Cette collectivité peut être locale (commune), territoriale (wilaya ou département), régionale (la région Est de l'Algérie par exemple) ou nationale (par exemple l'Algérie, ou la Maroc, ou la Tunisie en tant que pays). Ces secteurs d'activité économique dépendant des collectivités sont supportés, dans leur évolution, par des organismes sociaux ou des sociétés coopératives et mutualistes faisant partie des collectivités concernées.

A ce niveau, plusieurs éléments caractérisant le contenu de « l'économie sociale », dans son substrat occidental, apparaissent :

- a - d'une part, « l'économie sociale » suppose l'existence d'une collectivité structurellement organisée, quelle que soit la forme qu'elle peut prendre. Sa forme est dépendante de son rattachement au tout ou à une portion du territoire national. Ainsi peut-on parler de « l'économie sociale » dans le cadre d'une commune, d'une région ou dans le cadre national. Cette collectivité sociale et institutionnelle, structurellement organisée, est arrivée à un tel état maîtrisé de son organisation interne et aussi fonctionnelle, qu'elle éprouve le besoin de se doter d'une structure de production économique de biens et services.

Cette structure économique n'est pas régie strictement et seulement par les règles du marché, auquel cas elle ne se différenciera en rien des entreprises économiques courantes. Ce qui fait sa singularité, en même temps qu'il la fonde comme base concrète de « l'économie sociale », c'est sa capacité à évoluer et à exister non pas pour des objectifs de profits, mais aussi et surtout pour des objectifs de redistribution sociale, dans les limites de sa collectivité de rattachement, des fruits de son activité.

Ses conditions d'évolution allient le respect des règles du marché (rentabilité, équilibre coûts – bénéfices), et ses objectifs propres de satisfaction d'un seuil minimum des besoins sociaux vitaux, dans le cadre de ses limites territoriales.

La transposition de cette approche de « l'économie sociale » dans le champ maghrébin, ne s'adapte pas manifestement aux réalités institutionnelles, économiques et sociales locales, régionales et nationales de ces pays. En particulier, elle ne s'adapte pas en ce qui concerne le développement, l'évolution et l'organisation des structures collectives, comme en Algérie, au Maroc ou en Tunisie, qu'elles soient institutionnelles (commune, région, territoire, etc.) ou qu'elles soient celles issues de la « Société Civile » (11).

En effet, et comme on la vu succinctement dans ce travail, l'économie solidaire et sociale en Europe, s'est bâtie sur un socle puissant : celui d'une "Société Civile" autonome par rapport à la "Société Politique" que représentent les Institutions étatiques. Cette "société civile

européenne" n'a pu exister que parce que l'environnement institutionnel dans les pays européens, basé sur la primauté du droit et de la liberté d'expression et d'association, le favorise. C'est ainsi qu'aujourd'hui l'économie solidaire et sociale représente plusieurs dizaines de milliers d'emplois en Europe et participe à concurrence de 10% au P.I.B. global de l'Union Européenne.

En revanche, dans les pays du Maghreb, même les pratiques ancestrales pouvant être assimilées à l'économie solidaire et sociale, telle que la "Touiza" (12) se perdent et voient leurs champs se rétrécir, face à l'hégémonie des contrôles politiques divers d'une part, et aux impacts accentuant la pauvreté et le repli sur soi que provoquent les réformes libérales imposées depuis la moitié des années 1980.

Les exemples, en sont nombreux, qui démontrent la faiblesse et le manque d'organisation des structures collectives quelle que soit la forme qu'elles ont en Algérie, au Maroc ou en Tunisie, que cela soit au niveau administratif, au niveau social (démographie), ou au niveau de la production de biens à destination sociale (par exemple l'eau potable), ou la production de services (par exemple le service « santé », ou le service « transport public », etc.).

- b – d'autre part, la « société locale », au niveau de la collectivité qui la porte (commune, région, territoire, pays), évolue continuellement dans une dynamique de structuration et de restructuration.

Les associations de citoyens naissent et se développent, soit sur une base de voisinage dans leurs habitats, soit sur une base professionnelle, ou sur une base catégorielle, ou parce qu'elles ont déterminé un objectif d'intérêt général commun qui les réunit. Ces associations de citoyens, quelles que soient leurs formes et leurs natures juridiques, se développent et se focalisent sur des objectifs suffisamment généraux pour attirer de plus en plus d'adhérents et en même temps suffisamment ciblés pour arriver à concrétiser les objectifs qu'elles se fixent dans le temps.

Les Organisations Non Gouvernementales (O.N.G.), les mutuelles, les coopératives, c'est à dire globalement les regroupements de citoyens en dehors et à côté des organes institutionnels de représentation sociale que crée l'État, se multiplient partout dans les pays développés. Elles foisonnent et ont dorénavant une présence et une influence certaine, même au niveau des institutions internationales.

Arrêtons-nous un instant, pour poser la question sur ce qui les fonde ?

Par quelles modalités institutionnelles, juridiques et réglementaires ces regroupements sociaux organisés, qui à leur tour portent une part essentielle des activités de production et de distribution qu'assure « l'économie solidaire et sociale », sont-elles permises ? Il va s'en dire,

que tout pays a son propre État et a sa propre législation qui définissent les devoirs et les droits de ses citoyens. Cependant, force est de constater sur ce point que :

-1- les législations nationales sont chacune particulière et reflètent l'histoire et les singularités politiques et sociales qui distinguent chaque pays des autres.

-2- les niveaux de développement économique et matériel des sociétés étant différents par essence, leurs conceptions de la transformation sociale sont aussi différentes.

-3- l'existence d'une législation et de droits codifiés n'impliquent pas toujours, en particulier dans les pays non développés tels que les pays d'Afrique du Nord l'application réelle, sur le terrain de la vie sociale concrète, de ces textes qui restent des vœux pieux ou sous le contrôle très étroit de l'Etat et non de la société, comme dans certains des pays du Maghreb.

-4- En fait, et l'histoire contemporaine dans les pays développés le montre, l'application des droits codifiés dans les textes officiels des États, dépend surtout de la dynamique revendicative pour cette application, la dite dynamique ne pouvant venir et émerger que des luttes sociales et de la participation sociale consciente à l'amélioration constante de la vie des gens, au niveau local où ils vivent.

-5- En fait, l'économie sociale résulte d'une synergie complexe entre institutions et société, depuis le plus petit regroupement social au niveau local, jusqu'à l'échelle de tout le pays.

-6- Cela ne dédouane en rien la prééminence de l'environnement institutionnel dans l'encouragement des volontés citoyennes locales à s'organiser pour améliorer leur niveau de vie, en parallèle des impacts positifs et négatifs de l'économie de marché et de ses contraintes financières.

Par contre, dans les cas des pays du Maghreb, on s'aperçoit que la dite "société civile" n'évolue pas d'une manière autonome par rapport aux pouvoirs politiques. Dans la plupart des cas nationaux, elle n'est souvent qu'un appendice de ces mêmes pouvoirs, leur servant de repoussoir face aux revendications sociales et à la pauvreté qui s'étend inexorablement. Ainsi, Yves GUILLERMOU (2003), s'intéressant à la société marocaine écrit : "L'Etat marocain intervient profondément dans le secteur agricole comme dans l'ensemble de la vie économique et sociale, son intervention revêtant essentiellement trois formes, distinctes mais étroitement articulées : Etat-producteur; Etat-providence; et Etat-gendarme". (13)

C'est ce qui éclaire un tant soit peu la situation paradoxale où se confine l'économie solidaire et sociale dans les pays du Maghreb, où malgré la pauvreté et la marginalisation sociale massives, celle-ci reste limitée dans des activités beaucoup plus "occupationnelles" que réellement productives, sous l'œil inquisiteur des pouvoirs politiques.

Historiquement, l'expression « Economie sociale de marché » est née en Allemagne, juste après la fin de la deuxième guerre mondiale, au moment où la question s'est posée de reconstruire l'économie et la société allemandes détruites par la guerre. Elle est l'exacte traduction de l'expression de langue allemande : « Die soziale marktwirtschaft ». « Die soziale marktwirtschaft » caractérise la politique économique appliquée par l'État allemand, sous sa direction et son orientation s'imposant à l'ensemble des acteurs économiques de l'époque, en vue de reconstruire l'économie du pays alors en ruine. Son principal architecte et concepteur a été Ludwig EHRARDT, ministre de l'économie du premier gouvernement de l'Allemagne fédérale après 1945.

Ainsi, pour des raisons précises, l'État est historiquement intervenu et a contribué à faire fructifier une « économie sociale » pour la reconstruction économique et sociale. Il a défini les priorités, fixé les règles, imposé ses vues et ses objectifs à l'ensemble des acteurs privés de l'activité économique. Il a en un mot dominé le marché et les pouvoirs de l'argent, pour lutter efficacement contre la pauvreté, le sous développement, la désindustrialisation et la marginalisation sociale. Certains auteurs font remonter l'émergence de l'économie sociale en Europe à beaucoup plus loin dans le temps. Ainsi Jöelle PALMIERI (2002) qui écrit : "Créées par le mouvement ouvrier, à la fin du XIXème siècle, pour mettre en œuvre des solidarités face à la violence du capitalisme, et pour s'approprier des moyens collectifs de production, coopératives, mutuelles et associations sont loin d'être les appendices du système dominant. Elles interviennent en effet au moins sur trois registres : Les impératifs socio-économiques (besoin de stricte nécessité), les impératifs socioculturels (identité) et les impératifs sociopolitiques (projet de société)". (14)

Ce qu'un État libéral et occidental, il est vrai dans un contexte international et une conjoncture particulière, a permis à sa société de faire, pourquoi un Etat même en retard, l'Algérie, le Maroc ou la Tunisie, sous développé mais doté peu ou prou de ressources, ne le permet que sous contrôle étroit ? Y-a-t-il une "spécificité" quelconque aux sociétés en retard économique, ou/et politique, qui détermine les limites paradoxales de l'économie solidaire et sociale dans ces pays, comme c'est le cas au Maghreb ?

L'économie sociale dans le champ maghrébin :

Avant d'aborder les différentes contingences qui limitent l'essor de l'économie sociale, malgré sa pertinence cruciale, dans le champ du Maghreb, il s'agit, à notre sens, d'identifier et de préciser les conditions préalables qui autorisent si elles existent, ou bloquent par leur inexistence, l'essor de l'économie solidaire et sociale.

Ces conditions préalables, à la suite des développements de notre réflexion

ci-dessus, peuvent être considérées comme relevant de trois aspects : celui touchant les institutions et l'environnement institutionnel qu'elles suscitent, l'aspect social et les obstacles qu'il dresse devant la structuration de la société aux différents niveaux de sa présence territoriale, l'aspect économique et les priorités de vie qu'il génère pour les groupes marginalisés et pauvres, en situation, non d'organisation collective, mais de survie individuelle même dans le cadre familiale.

-a – le facteur institutionnel :

L'état du développement et de l'organisation des institutions, parce qu'elles ont pour fonction, théoriquement, de représenter, de réguler et d'orienter l'entière société vivant à l'intérieur des frontières étatiques, crée un environnement particulier, ou « environnement institutionnel » qui conditionne toute évolution de celle-ci et toute tentative qu'elle peut imaginer pour satisfaire les attentes que n'arrive pas à satisfaire le marché. Cet « environnement institutionnel » a été défini par KICHOU et PALLOIX (2002) comme étant : « L'environnement institutionnel – E.I. -est l'ensemble du dispositif légal, politique, judiciaire et culturel qui encadre, impulse, stimule et autorise les actions globales ou individuelles. Ces actions s'enracinent dans toute structure organisée du secteur marchand ou non marchand. » (15).

La première conclusion que l'on peut retirer de cette définition, surtout rapportée aux cas maghrébin, est que « l'économie solidaire et sociale » ayant vocation à se situer au croisement des deux secteurs marchand et non marchand de l'économie, elle est déterminée d'autant plus par l'état de l'environnement institutionnel qui existe, à un moment donné, dans le pays.

Nous donnerons ci-dessous certains cas d'illustration, puisés des réalités économiques et sociales se rapportant à l'économie sociale, telle que nous pouvons l'approcher dans les cas des pays du Maghreb, et comment son essor est limité par la nature même de « l'environnement institutionnel » de ces pays. Les deux auteurs cités ont tenté de préciser le contenu de la définition qu'ils apportent à « l'environnement institutionnel » dans le cas algérien. La situation dans les autres pays maghrébins n'est pas différente.

Ainsi, l'environnement institutionnel renferme et renvoie, en particulier mais pas seulement, aux éléments suivants :

« - 1 - les attentes des détenteurs (État, acteurs privés) des droits de propriété sur les firmes quant à l'efficience exigée des arrangements institutionnels et organisationnels, et les modalités de répartition afférant à ces arrangements,

« - 2 – le cadre légal et juridique dans ses différentes versions (droit commercial, droit du travail, etc.),

« - 3 - la configuration du système salarial dans la mise en œuvre des arrangements institutionnels et organisationnels,

« - 4 – la configuration du système monétaire et financier. » (16)

Si on reprend un à un ces quelques éléments dans une tentative de rapprochement comparatif entre les questions qu'ils soulèvent pour l'activité économique courante, et celles qu'ils suscitent pour les activités spécifiques à l'économie solidaire et sociale, la conclusion qu'on en retient se résume en l'immense chemin qui reste à parcourir par l'ensemble des acteurs intéressés dans l'établissement d'activités structurées dans l'économie sociale au Maghreb.

En effet, si pour les activités économiques effectuées dans le cadre de plus en plus hégémonique socialement (voir depuis 1986 en Tunisie et 1995 en Algérie l'application du Plan d'Ajustement Structurel – P.A.S. – que recommandait le Fonds Monétaire International), l'environnement institutionnel est tellement bloquant, que les détenteurs des droits de propriété se posent des questions sur le degré d'efficience des capitaux qu'ils engagent dans leurs firmes, par quel moyen les acteurs de l'économie solidaire et sociale seront-ils attirés à s'investir dans des activités n'ayant pas le critère de rentabilité comme premier objectif ?

Le cadre légal et juridique, par les multiples exemples que tout un chacun peut en connaître, en particulier au niveau local qui est le niveau le plus pertinent et le plus indiqué pour le développement de l'économie solidaire et sociale, dresse de réels obstacles pour les acteurs économiques les plus dotés de ressources. Beaucoup plus par ses modalités pratiques et temporelles d'application que par son contenu (par exemple, il existe bien des textes juridiques réglementant et autorisant la création d'association à but non lucratif, dites « associations de la société civile »), ce cadre légal et juridique n'encourage pas l'essor de l'économie solidaire et sociale.

A fortiori, les acteurs de l'économie solidaire et sociale au niveau local, s'ils ne sont pas soutenus dans leurs démarches indispensables par les institutions, affronteront des obstacles tels que leurs efforts seront annihilés. Ils n'ont de choix alors que de se détourner à titre individuel vers les activités de l'économie informelle, qui avoisine 50% du P.I.B. au Maroc et au moins 40% en Algérie.

Le troisième aspect important de « l'environnement institutionnel », (plus particulièrement en Algérie), la configuration du système salarial en cours, induit une situation paradoxale et contradictoire. D'une part, il ne plaide pas pour l'émergence d'une économie sociale et solidaire significative au niveau local. En effet, les conséquences économiques et sociales du retrait de l'interventionnisme économique de l'État depuis 1990 (17) et 1995 (18), les mises

en faillite des entreprises économiques publiques, les mises en chômage de plus d'un demi million de salariés, ainsi que d'autres facteurs tels que la baisse continue du pouvoir d'achat de la monnaie nationale, la baisse constante de la part de la production industrielle (grosse pourvoyeuse d'emplois et de salaires) dans la P.I.B, tous ses éléments ont participé à l'érosion continue des salaires réels et même des salaires nominaux.

Les pratiques salariales de l'économie informelle des acteurs privées, ainsi que même de l'État à travers des opérations de lutte contre le chômage telle que celle dite « emploi des jeunes », conduisent inmanquablement à une anarchie salariale telle que les perspectives d'amélioration des niveaux de revenus et des niveaux de vie deviennent fragiles et imprécises pour les couches sociales de plus en plus précarisées.

Dans ces conditions salariales, la tendance serait beaucoup plus vers un éparpillement des possibilités de création d'activités rentrant dans le cadre de l'économie solidaire et sociale niveau local. Les individus ainsi soumis au rouleau compresseur des mises au chômage et d'effritement des pouvoirs d'achat, seront beaucoup plus attirés par une recherche individuelle d'améliorer leur propre sort et celui de leurs proches.

Le choix de regroupement social sur une base professionnelle, de voisinage ou autres, en vue de créer des structures coopératives, associatives ou d'autres formes en vue de développer des activités économiques d'entraide dans le cadre de l'économie solidaire et sociale, bute sur les urgences que ressentent les individus de manière personnelle à échapper aux effets néfastes de la libéralisation dorénavant dominante.

Mais paradoxalement, cette situation économique et sociale précaire pour le plus grand nombre, devrait elle-même susciter des vocations quant à la pertinence, au niveau local, d'émergence d'activités relevant de l'économie solidaire et sociale, protégeant les individus les plus marginalisés économiquement et permettant d'amoindrir les affres de la pauvreté.

On revient alors à la nécessité de l'intervention de l'État, par l'amélioration de la qualité de l'environnement institutionnel, en vue de permettre des conditions favorables à l'émergence de l'économie solidaire et sociale, impliquant ainsi la société civile dans la lutte contre la pauvreté et la marginalisation sociale.

-b- le facteur social :

L'économie solidaire et sociale telle que la conçoivent la plupart des auteurs, est une tentative de pallier aux échecs et aux limites des modèles économiques traditionnels dans la lutte contre la pauvreté et la marginalisation de pans de plus en plus élargis de la société. C'est en un mot la construction d'une économie visant le partage des fruits de ses activités entre tous, non pas seulement l'augmentation sans fin des profits financiers des détenteurs de

capitaux. Mais d'un autre côté, l'économie solidaire et sociale dans son essor, comme son nom l'indique d'une manière claire et directe, repose principalement sur le dynamisme de la société, en particulier au niveau le plus bas, c'est à dire le plus humain, des échelons qui la structurent.

Si on considère par exemple la pertinence et la possibilité de mettre en place des activités économiques relevant de l'économie solidaire et sociale au niveau d'une commune ou encore d'un quartier dans la ville, la première condition « sine qua non » pour ce faire, consiste à ce que les groupes sociaux vivants dans cette commune ou dans ce quartier, puissent avoir la capacité de se mobiliser et ensuite de s'organiser en vue de la mise en marche de leur projet.

C'est cette capacité sociale de mobilisation et d'organisation au niveau des groupes sociaux locaux, qui est l'élément déterminant pour l'essor effectif de l'économie solidaire et sociale. Or, nous avons montré précédemment que l'environnement institutionnel tel qu'il se présente jusqu'à maintenant dans le cas des pays du Maghreb, ne favorise pas cette mobilisation et cette organisation des groupes sociaux à l'échelon local afin qu'ils imaginent, à travers les activités de l'économie solidaire et sociale, de nouvelles modalités de création de valeur leur permettant de se prendre eux-mêmes en charge.

Dans le cas algérien, sur plus de 10 000 associations dites de la "société civile", 80% au moins sont des associations à caractères culturels et sportifs, n'ayant aucune activité économique de production, et existant grâce exclusivement aux subventions étatiques les transformant en une clientèle mobilisable à souhait lors, par exemple, des périodes électorales. A plus petite échelle, la région d'Annaba, une des plus importantes régions d'Algérie aux plans économique et sociale, ne renferme que 800 associations en 2006, toutes associations culturelles et sportives.

Dans ces conditions, la démobilité sociale ne fait que s'accroître et les conséquences qu'elle provoque immédiatement sont d'une part l'explosion des activités économiques informelles, l'explosion des activités économiques illicites (commerce de la drogue, prostitution, etc.) et d'autre part l'élargissement à toutes les couches de la société et même aux mieux loties d'entre elles (universitaires, professions libérales, commerçants, personnel administratif, etc.) des tentatives d'émigration vers les pays étrangers (19).

-c- le facteur économique :

Les chercheurs et les analystes des transformations économiques et sociales voient en l'économie solidaire et sociale une nouvelle approche, centrée sur les collectivités locales, des problèmes de développement, de lutte contre la marginalisation sociale et la pauvreté. Ainsi, dans une des références les plus autorisées (20) de ce travail, on va jusqu'à considérer que

l'économie sociale constitue le pendant éthique à la mondialisation et les dégâts sociaux qu'elle multiplie partout dans le monde. Mais comme toute activité économique, surtout lorsque celle-ci vise à des objectifs sociaux avant les objectifs de stricte efficacité des capitaux engagés, elle nécessite un apport en capital conséquent pour deux raisons fondamentales :

- 1 – la création d'activités économiques quelconques, que celles-ci relèvent de l'économie marchande ou de l'économie solidaire et sociale nécessite à son début et pour lancer ses activités, un apport conséquent en capitaux.

- 2 – les objectifs de répartition sociale pour lutter contre la pauvreté que priorise dans son évolution l'économie solidaire et sociale nécessitent encore plus de moyens financiers, pour à la fois maintenir l'activité économique à caractère social et en même temps atteindre les objectifs fixés de répartition sociale, aussi contraignants que soient ces objectifs d'être à la hauteur des attentes.

Ainsi, l'argent, le capital, est bien « l'arme de la guerre » contre la pauvreté et la marginalisation que veut combattre l'économie solidaire et sociale.

A ce niveau, l'analyse du réel économique et social algérien, en particulier dans la région d'Annaba, montre que la possibilité qu'ont les individus rassemblés dans des groupes sociaux sous quelque forme que ce soit (associations, mutuelles, coopératives, O.N.G.,...), en plus des obstacles qu'elle affronte du fait de la nature de l'environnement institutionnel que l'on a vu ci-dessus, bute sur l'indigence financière de ses membres potentiels.

Comme l'écrit très récemment un auteur pour le cas général (21), l'économie sociale et solidaire, rapportée au réel maghrébin, est plus proche de l'utopie que de la réalité.

Références :

- 1- CEGES** : Conseil des Entreprises, Employeurs et Groupements de l'Economie Sociale (France).
- 2- CEGES (2004)** : L'économie sociale, une plus-value pour l'Europe citoyenne et solidaire.
Cf. www.ceges.org
- 3- Jérôme BONCLER (2004)** : L'économie solidaire : une nouvelle forme d'entrepreneuriat ?
Université Bordeaux-Montesquieu.
- 4- Jérôme BONCLER (2004)** : Op. Cit.
- 5- Mohamed ABDOUH (2004)** : Économie sociale, emploi et développement local.
Colloque International : « La question de l'emploi en Afrique du Nord, tendances récentes et perspectives »
CREAD – Alger – Juin.
- 6- Mohamed ABDOUH (2004)** :
Op.cit.
- 7 – Nadji KHAOUA & Nabila GHAFOURI (2005)** : Economie solidaire et structuration de la société civile dans l'Est Algérien.
Colloque International « L'économie solidaire : champs théoriques et pratiques ».
Université de Tlemcen – 21 & 22 Novembre.
- 8- Nadji KHAOUA & Nabila GHAFOURI (2005)** :
Op.cit.
- 9- En 1990, l'Etat en Algérie opta définitivement**, tout au moins dans son discours, pour l'établissement de « l'économie de marché », basée sur d'une part le retrait de l'interventionnisme public traditionnel dans l'activité économique et d'autre part sur la libéralisation des transactions économiques et financières, n'obéissant désormais qu'aux règles fixées par le marché.
La concrétisation de ce choix se manifesta par la promulgation en 1990, de la première version de la Loi sur la Monnaie et le Crédit, dite loi « LMC ».
- 10- Lyazid KICHOU et Christian PALLOIX (2002)** : Intégration euro-méditerranéenne et évolutions structurelles et institutionnelles des économies méditerranéennes.
Colloque « ECONOMIE MEDITERRANEE MONDE ARABE »
GDRI CNRS EMMA – Sousse – Port – El – Kantaoui.
- 11 – Nadji KHAOUA (2003)** : Stratégies socio-économiques d'amplification locale des fractures sociales : le cas de l'emploi dans l'agglomération d'Annaba.
Colloque International : « La Société Civile et le Développement »
Université de Sfax – 17/18/19 décembre.

-12- La touiza : pratique ancestrale dans les campagnes maghrébines, consistant à mobiliser tous les membres d'une tribu ou d'un village pour aider bénévolement un de leurs membres à :

- a- assurer la récolte de son champ (céréales en particulier);
- b- bâtir sa maison;

Etc.

-13- Yves GUILLERMOU (2003) : Rapports Nord-Sud et rapports villes-campagnes : quelle place pour les paysans maghrébins ?

In : **M. BOUKELLA et alii (2003)** : Entre régionalisation et mondialisation, Ed. CREAD – Alger – page 274.

-14- Jöelle PALMIERI (2002) : De Lima à Dakar, un mouvement international. "Le Monde Diplomatique" – Supplément – Novembre – Paris – page III.

-15- Lyazid KICHOU et Christian PALLOIX (2002) :
Op.cit – page 5.

-16 – Lyazid KICHOU et Christian PALLOIX (2002) :
Op.cit.

-17- Promulgation de la Loi sur la Monnaie et le Crédit, premier pas dans la libéralisation de l'économie non industrialisée en Algérie.

-18- Année d'achèvement de l'application de la première phase du P.A.S.

-19- Nadji KHAOUA & Nabila GHAFOURI (2005) : Le paradoxe des relations entre intégration économique et migration internationale en Afrique du Nord.
Communication à la 11^{ème} EADI General Conference "Insecurity and development", Bonn, 21-24 September.

-20- Louis FAVREAU (2003) : L'économie sociale et solidaire : Pôle éthique de la mondialisation ?
Ed UNESCO – SHS-2003/WS/33 – Paris

-21- Nathalie FERREIRA (2005) : Économie sociale et autogestion : entre utopie et réalité.
Ed. L'Harmattan – Paris.

